

Y a-t-il un pilote dans l'avion ?

Le CDAS de la Marne s'est enfin réuni le 18 novembre 2020 en audio-conférence dans des conditions inconfortables pour débattre.

Au travers de la déclaration liminaire (au recto), l'intersyndicale a dénoncé le manque criant de réactivité du Président du CDAS face à la crise sanitaire et ses répercussions.

Par mail du 22 octobre, **FO Finances** avait déjà interpellé le Président du CDAS dénonçant la légèreté avec laquelle les sujets « Action Sociale » étaient traités, la non-convocation du CDAS en septembre et, par conséquent, des difficultés engendrées pour mettre en place les actions de fin d'année.

A ce jour, ce mail est resté sans réponse.

Arbre de Noël

Prévu le 6 décembre au cinéma « Le Palace » à Épernay, il a été annulé au vu du contexte sanitaire.

En lieu et place, des tickets cinéma « Le Palace » vont être proposés aux agents. Un recensement sera effectué à partir de décembre et chaque agent pourra accepter ou refuser. Ainsi, les tickets non attribués seront placés dans un pot commun et seront proposés aux autres agents actifs et retraités. Les conditions

d'attribution seront confirmées par la Délégation de l'Action Sociale de la Marne ultérieurement.

Chaque enfant recevra des friandises et, un jouet ou une carte-cadeau d'une valeur de 40€. Les jouets et friandises seront acheminés aux agents sur les sites.

Manifestations 2020

Seules, les sorties « football » à Reims en février et « cabaret » pour les retraités en octobre ont été maintenues.

Initiatives exceptionnelles

L'annulation de certaines manifestations 2020 fait apparaître un solde du budget utilisé à titre exceptionnel sur deux actions :

- aide à la parentalité : carte-cadeau attribué aux enfants nés en 2003, 2004 et 2005.
- carte-cadeau « Spécial Noël » de 10€ aux enfants (modalité d'attribution en cours)

FO Finances souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année aux enfants et aux parents dans ce contexte difficile

Section FO-Finances de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39
Mail : fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>

DÉCLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs années, le budget dédié aux différentes prestations sociales est en baisse et les personnels des délégations voient leur effectif se réduire et leurs conditions de travail se dégrader.

Dans un contexte économique de baisse du pouvoir d'achat, de blocage du point d'indice, de réductions des plans de promotions, les agents ont de plus en plus recours à l'Action Sociale.

Dans ce contexte, les organisations syndicales sont attachées au respect des instances et en particulier au CDAS.

Localement, un groupe de travail (GT) en audioconférence s'est tenu le 12 octobre 2020 suite à divers échanges entre le président du CDAS et les organisations syndicales.

Cette audioconférence s'est tenue en présence des seules organisations syndicales CFDT et FO.

Les conditions d'animation n'ont pas permis de savoir quels étaient les intervenants présents.

Dans ce GT, des décisions budgétaires ont été prises sans aucune légitimité, puisqu'elles auraient dû être validées en CDAS :

- annulation de l'arbre de Noël (principale ligne budgétaire des CAL)
- remplacement par la distribution de 1000 places de cinéma sur Épernay
- non acceptation d'une solution alternative (distribution de chèque cadeau)

Depuis lors, il s'avère que les 1000 places ne seraient que 800 sans explication sur cette diminution et sur la détermination de la valeur des chèques cadeaux.

Les décisions budgétaires relèvent d'un CDAS en bonne et due forme et non d'un GT.

Il est de la responsabilité du président du CDAS de la Marne de s'assurer du bon fonctionnement de l'instance, en particulier en cette période de crise sanitaire, et de planifier les réunions.

Votre manque de réactivité et d'anticipation n'a pas permis la tenue d'un CDAS pour une prise de décisions dans des conditions sereines.

Lors du CDAS du 18 juin 2020, il avait été convenu de se réunir en septembre pour prendre des décisions concernant les actions de fin d'année.

Comment justifiez-vous la tenue si tardive d'un CDAS le 18 novembre dans les circonstances actuelles : pour exemple, décision à prendre concernant les modalités de l'Arbre de Noël prévu le 6 décembre et les conséquences financières ?

Il faut également ajouter le déficit de communication vers les organisations syndicales : les mails transmis au président restent majoritairement sans réponse, aucune information sur le recrutement et la mise en place d'un assistant de délégation n'a été communiquée...

Désormais, les organisations syndicales de la Marne, réunies en intersyndicale le 9 novembre 2020, précisent qu'elles ne valideront aucune décision prise en dehors de l'instance officielle qu'est le CDAS.



Section FO-Finances de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39
Mail : fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>